



Une enquête sur un meurtre répond à un axiome : sa résolution est rapide, ou presque impossible. Si 80 % des dossiers sont élucidés en France chaque année, les autres, noyés sous le roulement incessant des affaires, deviennent des mystères en souffrance, des *cold cases*, selon l'appellation d'usage. Les reprendre, c'est explorer l'échec policier, remettre sur le métier une procédure hors d'âge et tenter d'en extraire des éléments peu ou mal exploités. Un service national a même été mis en place à cet effet en 2022 : le pôle judiciaire de Nanterre, spécialisé dans les affaires non élucidées et dans les crimes en série. Ses trois magistrats veulent que l'ensemble des homicides non résolus de plus de dix-huit mois soient réétudiés.

À la « Crim' Versailles », l'une des brigades concernées par cette stratégie de relance, la cheffe adjointe, la commandante Stéphanie Duchâtel, a l'habitude de vivre avec ces histoires parfois lointaines, souvent entêtantes. En trente et un ans de carrière, elle a appris à gérer les émotions qu'elles suscitent. Ainsi a-t-elle enquêté une décennie durant sur la disparition d'Estelle Mouzin, en Seine-et-Marne, passant des heures à échanger avec le père de la fillette. Et puis, un jour, elle a ouvert le livre qu'il venait d'écrire : « *J'ai tenu dix pages, et j'ai pleuré comme une madeleine, alors que je connaissais tout par cœur. Je ne pouvais pas le lire. Pour survivre à ce métier, il faut cloisonner, ne pas absorber tout le malheur qu'on traite à longueur de journée.* »

Comment éviter l'enlèvement, le *cold case*? Au départ, tout dossier criminel est un fer à battre chaud. « *Plus tu travailles vite, plus tu travailles bien. C'est une course de vitesse* », théorise la commandante. Quand un meurtre vient d'avoir lieu, il produit comme un effet de souffle qu'il convient d'exploiter au mieux. Les témoins n'ont pas le temps de réfléchir à leurs propos ; les enquêteurs ne sont pas encore noyés sous les images de surveillance, la téléphonie est plus « fraîche », donc plus facile à étudier. Si une affaire n'est pas résolue, le temps passe, les souvenirs s'effacent, parfois aussi la motivation. Le mystère s'épaissit, un dossier chasse l'autre.

À la différence des brigades qui peuvent planifier leurs actions, la Crim' Versailles n'a évidemment aucun contrôle sur les affaires dont elle hérite. Les vingt-trois fonctionnaires, répartis en quatre groupes, accumulent les heures supplémentaires et la frustration de leurs proches devant leurs plannings saturés. Ils ont à peine le temps du chaud. Alors, le froid... Stéphanie Duchâtel recense ainsi vingt et un dossiers datés de 1980 à 2017, tous rassemblés dans un tableur spécial. On peut distinguer trois sortes de *cold cases* : les enquêtes où il existe des éléments matériels mais pas d'auteur ; celles où il y a un auteur, mais pas de preuves ; celles sans l'un ni l'autre.

« L'ADN DE MONSIEUR »

L'affaire H. relève de la première catégorie. Les faits, survenus dans les Yvelines, remontent à l'été 2002. Une fillette de 5 ans joue devant chez elle quand un inconnu la fait monter à bord de sa voiture, l'agresse sexuellement et la redépose devant son pavillon, où son père est en train de la chercher. Ce dernier tente de bloquer la voiture en s'accrochant à la portière, mais le conducteur fait des manœuvres pour l'éjecter. Le père chute contre le trottoir et meurt. Par la suite, les enquêteurs relèveront du sperme sur les vêtements de la fillette, mais la recherche d'ADN ne donnera rien. Aujourd'hui encore, aucun nom ne ressort dans le fichier national automatisé des empreintes génétiques, créé en 1998.

Laure P., la cheffe du groupe 2 de la Crim', vient de consacrer un week-end entier à relire ce dossier de quatorze tomes. Une piste s'ouvre, grâce à une innovation scientifique : l'ADN de parentèle. Cette technique, très utilisée aux États-Unis mais émergente en France, suppose que si l'auteur n'apparaît dans aucun fichier un de ses proches y figure peut-être, ce qui peut orienter les recherches. Dans l'affaire de la fillette et de son père, les

enquêteurs lancent donc une recherche en ADN de parentèle dans l'espoir de trouver des convergences génétiques entre le sperme relevé à l'époque et un parent, même très lointain, de l'agresseur. Trente-huit personnes apparaissent ainsi sur leurs « radars ». Il reste ensuite à chercher celles dont le profil et la localisation, le jour de l'agression, pourraient correspondre. Un nom émerge : un sexagénaire domicilié en banlieue est. D'après Laure P., il « coïncide » plusieurs cases : « *Il a été garagiste, donc il était capable de réparer sa voiture abîmée par les faits, et il ressemble au portrait-robot établi grâce aux témoins.* »

Un lundi matin du printemps 2022, des voitures de la brigade filent chez cet homme. « *On ne va pas le menotter au sol en arrivant, prévient la commandante. On va y aller doucement, nous n'avons aucune certitude.* » De la difficulté des *cold cases* et de la fragilité de l'ADN, cette « reine des preuves », finalement moins souveraine que dans les séries télévisées.

Les policiers sonnent au portail d'un pavillon. Un homme en pyjama ouvre la fenêtre. « *C'est pour moi tout ce monde ?* », lance-t-il en rigolant. Sa famille se tient dans le salon, éberluée. Vêtue d'un peignoir, l'épouse s'inquiète : « *Peut-être que c'est Hadopi ? Un téléchargement illégal ?* » L'un des fils s'envole : « *Garde à vue ? Mais pourquoi garde à vue ?* » Laure P. reste calme : « *Cela remonte à 2002, agression sexuelle, enlèvement, meurtre, il faut qu'on vérifie l'ADN de monsieur.* »

« CES HOMICIDES NON ÉLUCIDÉS SONT LE TONNEAU DES DANAÏDES DE L'INVESTIGATION »

BASTIEN BARNABÉ
chef de la brigade
criminelle de Versailles

Le soleil cogne sur les baies vitrées. « *Nous allons effectuer un prélèvement* », prévient un policier en tendant au maître de maison un écouvillon à insérer dans la bouche. « *J'ai déjà vu ça dans des reportages* », s'amuse-t-il. Impossible de savoir si sa bonhomie relève d'un rejet de la réalité ou si c'est la première preuve de son innocence. Le capitaine L. file porter l'échantillon à la gare Montparnasse pour qu'il soit acheminé au plus vite à Bordeaux et soumis à un laboratoire privé d'hématologie médico-légale. Si cet homme n'est pas l'agresseur, il doit rester le moins de temps possible en garde à vue.

« *Moi, je connais mon père, il n'a rien à voir avec ça* », insiste son fils, en réaction au rappel des faits. « *Je vous offre un café ?* », propose la maman pendant que les enquêteurs parcourent les photos de famille et divers papiers administratifs. Son mari doit être transféré dans les locaux de la brigade, dans le centre historique de Versailles. « *Et si vous vous trompez, vous me payez le taxi pour rentrer ?* » Il salue les enfants. « *A ce soir.* »

À Versailles, c'est l'heure du petit-déjeuner. Quelqu'un a acheté des pains au chocolat. Laure P. et son collègue le capitaine L., qui partagent le même bureau depuis quelques mois, évoquent leurs parcours respectifs. Avant d'arriver ici, cette femme de 48 ans s'occupait de violences conjugales, à Palaiseau, dans l'Essonne : une mission colossale, 600 dossiers sur le bureau, des affaires qu'elle peinait à traiter, avec la peur permanente

d'une issue tragique. Le capitaine, lui, a récemment réussi le concours d'officier.

Sitôt installés en binôme, ils n'ont pas arrêté un instant. Des rafales de meurtres à gérer. Celui d'Isabelle, par exemple, une quinquagénaire trop accueillante dans son appartement des Yvelines. Le suspect ? J.-C., alias Guedin (« dingue ») ou Tyson (comme le boxeur), un récidiviste déjà condamné pour meurtre et viol. Dans son dos, un tatouage « *J'emmerde la justice* ». C'est lui qui aurait violé puis étranglé Isabelle avant de s'enfuir. Au moment de son arrestation, il avait un sac à dos et voulait filer à Marseille. Il a nié, mais son ADN a été relevé sous les ongles de la victime. Dossier bouclé : il y avait les preuves, il y avait le suspect, il reste à attendre le procès.

Toute la journée, Laure P. et le capitaine L. spéculent sur le cas du père de famille qu'ils sont allés chercher chez lui au petit matin. Elle croit à cette piste ; lui, moins. « *Il faut faire attention à l'effet tunnel, prévient-il. Ce n'est pas parce que vous accumulez des éléments au point que plus rien d'autre n'existe que ça signifie que c'est le coupable.* » Le soir même, le labo bordelais appelle : résultat négatif, fausse piste, cet homme est innocent.

ENTENDUE DOUZE ANS PLUS TARD

Les *cold cases* sont des montagnes russes émotionnelles : un jour, l'euphorie, la conviction d'approcher du but ; le lendemain, la déception face à la vérité qui se dérobe. « *Ces homicides non élucidés sont le tonneau des Danaïdes de l'investigation*, estime Bastien Barnabé, le chef de la brigade criminelle. *Ils représentent aussi une impasse sociale. On ne rend pas sa dignité à la victime et la vérité à ses proches. C'est ennuyeux quand il n'y a pas de réponse judiciaire sur un meurtre.* » Dans le tableur des *cold cases* de la brigade figurent ainsi des histoires sordides : une jeune femme brûlée vive, une autre retrouvée pendue à un château d'eau, une troisième dont le corps a été découvert dans un sac de couchage ; un maroquinier disparu avec tout son argent ; un neurologue tué devant son cabinet ; un chef de police municipale mort de dix-huit coups de couteau dans son pavillon... Dans certains cas, les policiers ont des soupçons, mais pas de quoi boucler ces dossiers.

Au cours de l'été 2022, les membres du service ont résolu un meurtre sur lequel ils ne travaillaient même plus. C'était en juillet, la saison des effectifs coupés en deux, entre juilletistes et aoûtistes. Ce jour-là, ils apprennent qu'une femme accuse son ex-compagnon d'avoir involontairement tué un gynécologue, en 2010, lors d'une bagarre sur le parking d'une clinique du Val-d'Oise. Victime d'un coup de poing, le médecin se serait effondré, sa tête heurtant le trottoir et saignant abondamment. Les enquêteurs se souviennent bien de cette affaire : frappée de non-lieu pour « défaut d'éluclidation » en 2014, elle dormait, depuis, dans les archives du tribunal judiciaire de Pontoise.

Il faut dire que la mort du médecin résulte d'un enchaînement de circonstances si improbable qu'ils n'avaient pu l'envisager au fil de leurs investigations. Dans le jargon judiciaire, il s'agit d'un mobile dit « *fortuit* », de ceux où le lien entre la victime et l'auteur est si ténu qu'il est impossible à imaginer. La campagne affirme être rentrée chez elle un jour de 2010, en se plaignant d'avoir subi un examen gynécologique sans gants. Son concubin, fou de colère, aurait voulu se venger. Une fois devant la clinique, il aurait frappé le gynécologue. « *Je crois que j'ai tué quelqu'un* », aurait-il par la suite confié à une amie que le couple hébergeait. Pris de panique, il aurait envisagé de se rendre à la police avant de renoncer en apprenant dans la presse que la thèse d'un décès accidentel semble retenue.

Après avoir nié en garde à vue, l'ex-mari finit par reconnaître un accident devant le magistrat instructeur. Depuis, il est mis en examen pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. C'est la résolution – rare – d'un *cold case* qui avait même disparu du tableur de la brigade. ■

LORRAINE FOUCHER

Prochain article Sur le théâtre des opérations